

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARLOTTA, Vincent
BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond
MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme
DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à Madame
Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent
HOTTIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de convocation

15 septembre 2023

OBJET : Décision Modificative n°1 – 2023 Budget - M4 Piscine du Colombier

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n°2023-038 du 30 mars 2023 portant adoption du budget primitif de la piscine du Colombier ;

Considérant que cette structure n'a plus d'activités municipales depuis 2020 et qu'il est voté chaque année depuis cette date, des crédits budgétaires relatifs aux écritures comptables liées aux amortissements des biens et la reprise des résultats de l'année antérieure ;

Considérant qu'il y lieu de solder l'intégralité des amortissements afin de pouvoir clôturer le budget au 31 décembre 2023 ;

Le rapporteur propose à l'assemblée de réajuster les crédits budgétaires de 2023 et d'intégrer les nouvelles inscriptions budgétaires ci-dessous afin de pouvoir solder l'intégralité des écritures comptables relatives aux amortissements ;

Imputations budgétaires	Fonctionnement Dépenses	0 €
042 - 6811	Dotations aux amortissements	1 500,00 €
67 - 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-1 500,00 €
Imputations budgétaires	Investissement Recettes	1 500 €
040 - 28183	Amortissement du matériel de bureau	34,73 €
040 - 28188	Amortissement des autres matériels	1 465,27 €
Imputations budgétaires	Investissement Dépenses	1 500 €
21 - 21783	Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

VOTE les inscriptions budgétaires ci-dessus et modifie également le budget primitif 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2023

Signé,
Le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **21 SEP. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Jean-Philippe BARTOLOTTA